

EXADEX

Société Civile Professionnelle
Titulaire d'un Office
d'Huissier de Justice

Brigitte GUILLEMAIN
Bruno DURROUX
Luc LANÇON
Sandrine SCHUYTEN
Michaël GEORGET



161 rue Yves Montand - Parc 2000 –
CS 978003
34089 MONTPELLIER CEDEX 4

Tél 04 67 06 18 45 –
Fax 04 67 58 82 74
Service constat : 04.67.06.19.79 –
constat@exadex.fr

ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE



Coût 289,22 € euros TTC

HONORAIRES		220,94 €
Déplacement		7,67 €
vacation		0,00 €
total HT		228,61 €
tva	20,00%	45,72 €
Taxe fiscale		14,89 €
TOTAL TTC		289,22 €

Référence : V 73009-2

PROCES VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE DIX NEUF JUIN

A la requête de la **CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU LANGUEDOC**, société coopérative à capital variable, régie par les articles L 512-20 et s du Code Monétaire et Financier, dont le n° SIREN est 492 826 417 et immatriculée au RCS de MONTPELLIER sous le même numéro, dont le siège est Avenue du Montpelliéret, MAURIN, 34970 LATTES CEDEX, agissant par son représentant légal en exercice ès-qualité, domicilié en cette qualité audit siège, venant aux droits et obligations, par effet de fusion absorption à suite de l'assemblée générale du 26 avril 2007, de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DU MIDI.

Ayant constitué **Maitre Pascal ADDE-SOUBRA**, membre de la SCP **GRAPPIN ADDE-SOUBRA**, Avocat près le Tribunal de Grande Instance de MONTPELLIER, y demeurant Espace Pitot Bat C, 60 Place J. Mirouze, au cabinet duquel domicile est élu pour la présente procédure et ses suites.

Agissant en vertu :

De la grosse en la forme exécutoire d'un acte authentique de prêt reçu par **Maitre Patrick SUTILS**, Notaire à Mauguio, en date du 9 mai 2006, ayant donné lieu à sûreté publiée au Service de la Publicité Foncière de MONTPELLIER 1^{er} bureau, le 14 juin 2006, vol. 2006 V n° 3949 (bordereau rectificatif en date du 7 juillet 2006 publié le 11 juillet 2006 vol.2006V n° 4665)

Et en vertu d'un commandement de payer valant saisie immobilière pour la somme de **86.351,58 euros TTC** outre les intérêts et autres dus, en date du **18 avril 2019**, et ce, conformément aux dispositions de l'article 15 du décret N° 2006 – 936 du 27 juillet 2006.

Je soussigné, **Bruno DURROUX**, Huissier de Justice Associé au sein de la **SCP EXADEX** Société Civile Professionnelle Titulaire d'un Office d'Huissier de Justice (Guillemain-Durroux-Lançon-Schuyten-Georget) à MONTPELLIER, y demeurant 161 rue Yves Montand, Parc 2000,

Certifie m'être transporté le **19 juin 2019** sur le territoire de la Commune de MONTPELLIER (Hérault) et sur la propriété de

XXX

Les biens et droits immobiliers dont s'agit sur la Commune de MONTPELLIER (Hérault)

Les biens et droit immobiliers dépendant d'un immeuble sis 25 Terrasse des Allées du Bois, lieudit La Paillade, cadastré section LS n°13 pour une contenance cde 93 a 35 ca

Le **LOT N°338** : dans le bâtiment C1, escalier 3 3^{ème} étage à gauche en sortant de l'ascenseur de type 6AG et les 51/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales
Etant précisé que le bâtiment C1 porte le n°65

Le **LOT N°262** : une cave au 2^{ème} sous-sol et les 2/10.000èmes des parties communes générales.

Le **LOT n° 454** : au premier sous-sol, un garage avec coin atelier et les 7/10.000èmes de la propriété du sol et des parties communes générales

Etat descriptif de division reçu par **Me DIJON**, notaire à MONTPELLIER, le 15 mars 1972 et publié au service de la publicité foncière de MONTPELLIER 1^{er} bureau le 23 mars 1972, vol. 26 n°69

Règlement de copropriété reçu par Me **CAPELA LABORDE**, notaire à MONTPELLIER, le 4 mars 1976, publié au service de la publicité foncière de MONTPELLIER 1^{er} bureau le 28 avril 1976, vol. 105 n° 14

Déclarant en outre que ces biens appartiennent XXXX, suivant acte reçu par **Maitre Patrick SUTILS** notaire à MAUGUIO, le 9 mai 2006, publié au service de la publicité foncière de Montpellier 1^{er} bureau le 14 juin 2006 vol.2006 P n°8048 (attestation rectificative du 28 juin 2006, publiée le 11 juillet 2006 vol. 2006 P n°9375)

Le LOT N°338 : Il s'agit de l'appartement n°338 situé au 3^{ème} étage du bâtiment d'une Surface loi Carrez totale de 108.24 m² pour une surface au sol totale de 133.08 m² suivant attestation de surface établie par FOCUS EXPERTISES.

Il se décompose comme suit :

Une entrée avec placard

La chambre 1 avec radiateur, porte fenêtre et châssis fixe donnant sur balcon

La chambre 2 avec placard, radiateur, porte fenêtre et châssis fixe donnant sur balcon

La chambre 3 avec radiateur, porte fenêtre et châssis fixe donnant sur balcon

Un balcon coté nord

Un premier dégagement avec placard

Une salle d'eau avec faïences murales, meuble lavabo une vasque et douche sur bac

Un WC avec cuvette wc chasse adossée et faïences murales

Une cuisine avec faïences murales, plan de travail, meubles bas de rangement, plaque de cuisson au gaz, porte fenêtre et châssis fixe donnant sur loggia

Une loggia coté sud avec store

Un séjour avec radiateur, porte fenêtre et chasis fixe donnant sur loggia et stuc de décoration en plafond et cueillie

Un salon avec radiateur, porte fenêtre et chasis fixe donnant sur loggia et stuc de décoration en plafond et cueillie

Un second dégagement avec coin placard

La chambre 4 avec placard, radiateur, porte fenêtre et châssis fixe donnant sur loggia

Sols : carrelage

Murs : peintures

Plafond : peinture et lambris PVC

Menuiseries extérieures : bois

Volets roulants avec manivelle

Chauffage / Eau chaude collectifs au gaz

LE LOT N°262 : il s'agit d'une cave au 2^{ème} sous-sol non identifiée

Le LOT n° 454 : il s'agit d'un garage portail bois situé à gauche d'une porte 66 accessible coté rue de Bale

Le syndic de copropriété est **TEMIC**, 11 quai Jean Périquier à Montpellier

Cette copropriété se trouve dans le quartier Mosson

FOCUS EXPERTISES a réalisé les diagnostics suivants

Etat relatif à la présence de termites
▣ Z Etat des Risques et Pollutions
▣ Métrage (Loi Carrez)
▣ Diagnostic de Performance Energétique
▣ Amiante
▣ Electricité
▣ Gaz

J'ai joint au présent les photographies suivantes :

Immeuble : photo 1
Chambre 1 : photo 2
Chambre 2 : photo 3
Chambre 3 : photo 4
Salle d'eau : photo 5
Cuisine : photo 6
Séjour : photo 7
Salon : photo 8
Loggia : photo 9
Chambre 4 : photo 10
Garage : photo 11

N'ayant plus à procéder, je me suis retiré et de tout ce qui précède, j'ai dressé et signé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

Bruno DURROUX



Bruno DURROUX
Huissier de Justice



Photo n° 1



Photo n° 2





Photo n° 3



Photo n° 4



Photo n° 5



Photo n° 6



Photo n° 7



Photo n° 8



Photo n° 9

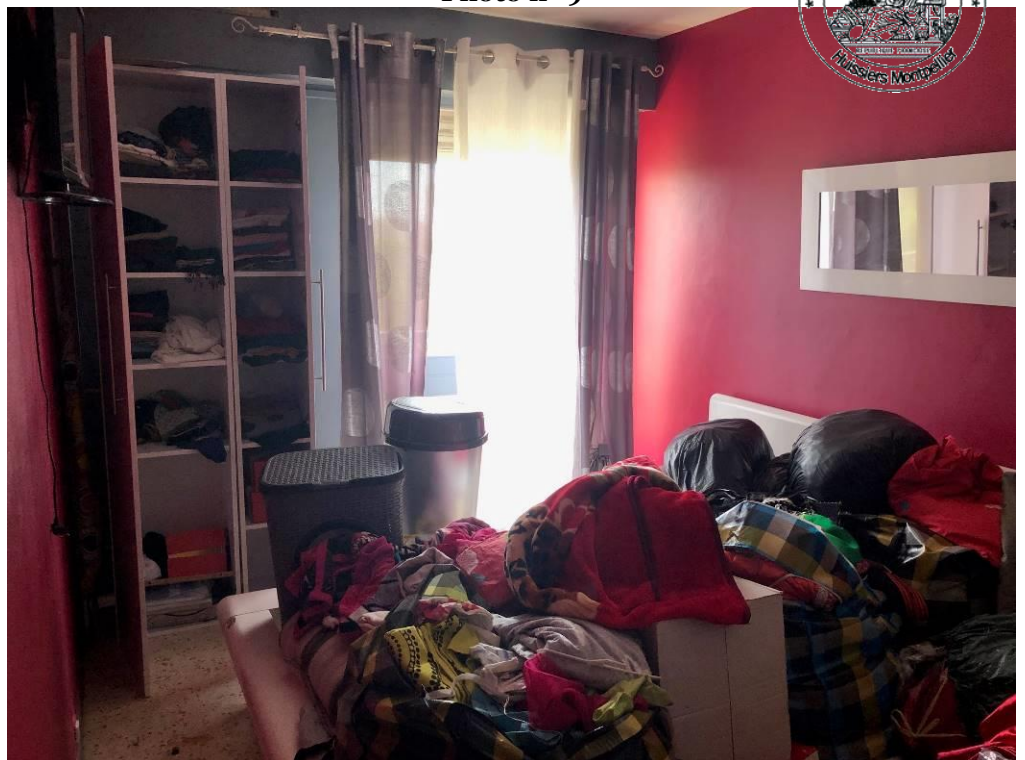


Photo n° 10



Photo n° 11



